

**ATTESTATIONS NOTARIALES DE PROPRIETE
EXTRAIT DE CONTRAT DE FORTAGE**

ATTESTATION

Emilie CHARLES-LIVERNETTE

Notaire

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Dominique GUILBAUD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique GUILBAUD et Ludovic LIVERNETTE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARCEL (Indre), 12 Rue Jules Ferry, le 23 mai 2017 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES-LOUBERT (16270) 65 bis, rue Nationale - BP 27 - , assistant l'ACQUEREUR.

Par :

Monsieur Philippe Marcel Désiré **SABOURIN**, Exploitant agricole, époux de Madame Mireille Aline Denise **MARTIN**, demeurant à ROUSSINES (36170) Le Joux.
Né à ROUSSINES (36170), le 22 mai 1955.

Monsieur Roland Thierry **SABOURIN**, Exploitant Agricole, demeurant à SAINT-BENOIT-DU-SAULT (36170) route de la Ganne.

Né à ROUSSINES (36170) le 10 janvier 1957.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Annie Jacqueline DEFORGE, suivant contrat reçu par Maître Dominique GUILBAUD, notaire à ST BENOIT DU SAULT, le 29 septembre 2015.

Au profit de :

La Société dénommée **TERREAL**, Société par actions simplifiée au capital de 87.176.320,00 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 13-17 rue Pagès, identifiée au SIREN sous le numéro 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

TERREAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objets de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

/ / VENTE par Mr Roland Thierry SABOURIN
Immeuble article un

A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170

Divers immeubles ruraux

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :



Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial RCS de CHATEAUROUX 511 472 334

Successesseur de Mes NEOLLIER et MARTIN-CHAGNON

Détenteur des minutes de CHAILLAC, CUZION, SAINT BENOIT DU SAULT, EGUZON, SAINT MARCEL, de Me PARROT à SAINT-GAULTIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
TOUS PAIEMENTS SUPERIEURS A 10.000 € RECUS OU EFFECTUES POUR LES ACTES DONNANT LIEU A PUBLICITE FONCIERE DEVRONT ETRE
EFFECTUES PAR VIREMENT BANCAIRE.

IBAN : FR29 4003 1000 0100 0034 9007 E88

BIC : CDCGFRPPXXX

Bureau annexe permanent de
SAINT BENOIT DU SAULT
1 Place Hervé Faye
36170 SAINT-BENOIT-DU SAULT
Téléphone 02.54.47.51.42
Télécopie 02.54.47.68.12

Courriers électroniques :
dominique.guilbaud@notaires.fr
ludovic.livernette@notaires.fr

Annonces immobilières :
www.immobilier.notaires.fr

Office Notarial de
SAINT-MARCEL
12 Rue Jules Ferry
36200 SAINT- MARCEL
Téléphone 02.54.24.15.01
Télécopie 02.54.24.59.10

Bureau annexe permanent
d'EGUZON-CHANTOME
1 Rue Jean Jaurès
36270 EGUZON-CHANTOME
Téléphone 02.54.47.43.15
Télécopie 02.54.47.41.01

Bureau annexe permanent de
SAINT-GAULTIER
123 Avenue de Lignac
36800 SAINT-GAULTIER
Téléphone 02.54.47.03.63
Télécopie 02.54.25.80.28

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
D	1289	Champ de Perouse	00 ha 91 a 30 ca	pré
D	1290	Champ de Perouse	01 ha 09 a 90 ca	terre
D	1291	Champ de Perouse	00 ha 41 a 90 ca	terre
D	1292	Champ de Perouse	01 ha 32 a 00 ca	terre
D	1300	Champ Bugeaud	00 ha 48 a 20 ca	terre
D	1302	Champ Bugeaud	00 ha 65 a 00 ca	terre
D	1303	Champ Bugeaud	00 ha 32 a 20 ca	lande
D	1305	Champ Bugeaud	00 ha 41 a 00 ca	terre
D	1306	Champ Bugeaud	00 ha 54 a 11 ca	terre
D	1307	Champ Bugeaud	01 ha 53 a 20 ca	terre
D	1308	Champ Bugeaud	00 ha 42 a 70 ca	terre
E	1678	Le Pont du Joux	00 ha 64 a 90 ca	terre

Total surface : 08 ha 76 a 41 ca

II/ VENTE par Mr Philippe SABOURIN
Immeuble article deux
A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170

Divers immeubles ruraux

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
D	1209	Champ du Bois	00 ha 40 a 90 ca	terre
D	1287	Le Bois du Prestran	01 ha 43 a 20 ca	terre
D	1293	Champ de Perouse	00 ha 75 a 90 ca	terre
D	1304	Champ Bugeaud	01 ha 03 a 10 ca	terre
D	1325	Les Coutelles	01 ha 15 a 40 ca	terre
D	1348	Sous la Croix de la Barre	00 ha 13 a 75 ca	taillis
D	1334	Sous la Croix de la Barre	00 ha 83 a 41 ca	terre

Total surface : 05 ha 75 a 66 ca

Immeuble article trois
A ROUSSINES (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	1003	Le Pré de la Combe	00 ha 57 a 10 ca	terre
B	1005	Le Pré de la Combe	00 ha 78 a 30 ca	terre
B	1015	Le Fond de Fève	00 ha 13 a 10 ca	taillis
B	727	Le Pré Soulas	01 ha 63 a 35 ca	pré
B	1111	Les Marquettes	00 ha 25 a 50 ca	terre
B	720	Le Pré Dieu	00 ha 23 a 60 ca	terre
B	716	Les Gorces	00 ha 34 a 85 ca	pré
B	712	Le Pré Granfon	00 ha 81 a 95 ca	pré
B	713	Le Pré Granfon	01 ha 46 a 50 ca	pré

Total surface : 06 ha 24 a 25 ca



Immeuble article quatre
A ROUSSINES (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux

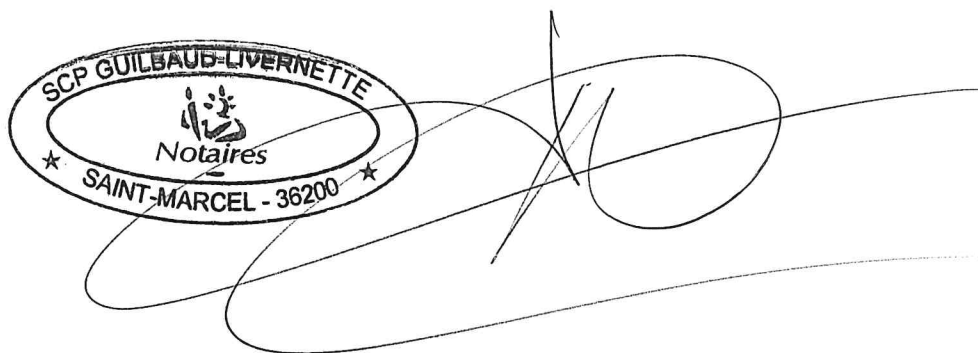
Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	721	Prie Dieu	00 ha 51 a 40 ca	terre
B	723	Prie Dieu	01 ha 54 a 45 ca	pré
B	996	Le Pré Arthaud	00 ha 57 a 20 ca	pré
B	999	La Chinaux	00 ha 31 a 70 ca	terre
B	1000	La Chinaux	00 ha 52 a 00 ca	terre
B	1001	La Chinaux	01 ha 31 a 10 ca	terre
B	1002	La Chinaux	01 ha 26 a 20 ca	terre
B	1004	Le Pré de la Combe	00 ha 67 a 60 ca	terre
B	1006	Le Pré de la Combe	00 ha 88 a 80 ca	terre
B	1012	Le Fond de Feve	00 ha 08 a 90 ca	taillis
B	1013	Le Fond de Feve	00 ha 29 a 30 ca	taillis
B	1017	Le Fond de Feve	00 ha 85 a 60 ca	pré
B	1018	Le Fond de Feve	00 ha 33 a 40 ca	pré
B	1023	Le Pré Laulas	00 ha 97 a 10 ca	pré
B	1024	Le Pré Laulas	00 ha 66 a 70 ca	pré
B	1025	Le Pré Laulas	00 ha 39 a 60 ca	terre
B	1081	Beaubonnet	01 ha 03 a 60 ca	terre
B	1083	Beaubonnet	00 ha 44 a 38 ca	terre
B	1113	Les Marquettes	00 ha 38 a 20 ca	taillis
B	724	Prie Dieu	00 ha 27 a 20 ca	pré
B	725	Prie Dieu	00 ha 24 a 20 ca	pré
B	726	Le Pré Soulas	00 ha 55 a 00 ca	pré

Total surface : 14 ha 13 a 63 ca

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre) ,
LE 23 mai 2017**



Emilie CHARLES-LIVERNETTE

Notaire

Bureau annexe permanent de
SAINT BENOIT DU SAULT
1 Place Hervé Faye
36170 SAINT-BENOIT-DU SAULT
Téléphone 02.54.47.51.42
Télécopie 02.54.47.68.12

Courriers électroniques :
dominique.guilbaud@notaires.fr
ludovic.livernette@notaires.fr

Annonces immobilières :
www.immobilier.notaires.fr

Office Notarial de
SAINT-MARCEL
12 Rue Jules Ferry
36200 SAINT-MARCEL
Téléphone 02.54.24.15.01
Télécopie 02.54.24.59.10

Bureau annexe permanent
d'EGUZON-CHANTOME
1 Rue Jean Jaurès
36270 EGUZON-CHANTOME
Téléphone 02.54.47.43.15
Télécopie 02.54.47.41.01

Bureau annexe permanent de
SAINT-GAULTIER
123 Avenue de Lignac
36800 SAINT-GAULTIER
Téléphone 02.54.47.03.63
Télécopie 02.54.25.80.28

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Dominique GUILBAUD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique GUILBAUD et Ludovic LIVERNETTE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARCEL (Indre), 12 Rue Jules Ferry, le 23 mai 2017 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis, rue Nationale - B.P. 27 - , assistant l'ACQUEREUR.

Par :

La Société dénommée **SABOURIN S.A.**, Société Anonyme au capital de 106750,00 €, dont le siège est à SAINT-CIVRAN (36170), Le Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 388071847 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX.

Monsieur Philippe Marcel Désiré **SABOURIN**, Exploitant agricole, époux de Madame Mireille Aline Denise **MARTIN**, demeurant à ROUSSINES (36170) Le Joux.
Né à ROUSSINES (36170), le 22 mai 1955.

Monsieur René Jean Georges **SABOURIN**, Retraité, et Madame Françoise Jeanne Annie Louise **CHAUVARD**, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-CIVRAN (36170) 19 rue du Lavoir.

Monsieur est né à SAINT-CIVRAN (36170), le 21 juillet 1930,
Madame est née à ROUSSINES (36170), le 3 août 1934.

Au profit de :

La Société dénommée **TERREAL**, Société par actions simplifiée au capital de 87.176.320,00 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 13-17 rue Pagès, identifiée au SIREN sous le numéro 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

TERREAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objets de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN


I/ VENTE par SA SABOURIN

Désignation

Immeuble article un

A ROUSSINES (INDRE) 36170
Deux parcelles

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :


Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial RCS de CHATEAUROUX 511 472 334
Successesseur de Mes NEOLLIER et MARTIN-CHAGNON

Détenteur des minutes de CHAILLAC, CUZION, SAINT BENOIT DU SAULT, EGUZON, SAINT MARCEL, de Me PARROT à SAINT-GAULTIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
TOUS PAIEMENTS SUPERIEURS A 10.000 € RECUS OU EFFECTUES POUR LES ACTES DONNANT LIEU A PUBLICITE FONCIERE DEVRONT ETRE
EFFECTUES PAR VIREMENT BANCAIRE.

IBAN : FR29 4003 1000 0100 0034 9007 E88
BIC : CDCGFRPPXXX

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	728	Le Pré Soulas	00 ha 80 a 15 ca	terre
B	1019	Le Pré Laulas	00 ha 83 a 50 ca	pré

Total surface : 01 ha 63 a 65 ca

II/ VENTE par Mr et Mme René SABOURIN

Immeuble article deux

A ROUSSINES (INDRE) 36170

Une terre

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	998	La Chinaux	00 ha 94 a 10 ca	terre

III/ VENTE par Mr Philippe SABOURIN

Immeuble article trois

A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170

Une terre

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
E	1772	Les Coutures	00 ha 92 a 60 ca	terre

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre) ,

LE 23 mai 2017



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 27 août 2018

Dossier : DOSSIER VENTE CTS BOURGOIN - TERREAL

N/Réf : S18285

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 27 août 2018, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

1°) Monsieur Gustave, Roger, Hélier BOURGOIN, retraitée, veuf de Madame Paulette, Albertine MAYAUD, demeurant à LIMOGES (87000), 40 Rue de Bourneville.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à ROUSSINES (36170), le 25 août 1927.

De nationalité Française.

2°) Madame Francine, Geneviève BOURGOIN, retraitée, épouse de Monsieur Francis, Christian Robert AUBERT, demeurant à LIMOGES (87000), 40 Rue de Bourneville.

Née à CHAILLAC (36310), le 3 mai 1956.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de ROUSSINES (36170), le 4 septembre 1976 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

DESIGNATION

h

ARTICLE 1

Commune de ROUSSINES (36170)

Diverses parcelles de terre situées Lieu-dit Le Lateix, Parmoret, Le Joux
Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
B	989	Le Lateix	terre	1	48	70
B	1007	Parmoret	terre	0	58	10
B	1008	Parmoret	terre	0	59	00
B	1009	Parmoret	pré	0	70	10
B	1010	Parmoret	terre	0	84	90
B	1177	Le Joux	pré	0	41	15
TOTAL				4	61	95

ARTICLE 2

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Une parcelle de vigne située Lieu-dit Les Plantes de Chéniers
Cadastrée :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
E	562	Les Plantes de Chéniers	vigne	0	02	19

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir
et valoir ce que de droit.

A ROUMAZIERES LOUBERT, le 27 août 2018.



ATTESTATION

Emilie CHARLES-LIVERNETTE

Notaire

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Dominique GUILBAUD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique GUILBAUD et Ludovic LIVERNETTE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARCEL (Indre), 12 Rue Jules Ferry, le 28 août 2018 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis, rue Nationale - BP 27 - , assistant l'ACQUEREUR.

Par :

Monsieur Christian Bernard Désiré **GUILLO**n, En invalidité, demeurant à ROUSSINES (36170) Le Joux.
Né à CHATEAUROUX (36000), le 17 janvier 1956.
Célibataire.

Au profit de :

La Société dénommée **TERREAL**, Société par actions simplifiée au capital de 87.176.320,00 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 13-17 rue Pagès, identifiée au SIREN sous le numéro 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

TERREAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

Désignation

A ROUSSINES (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	732	Le Joux	00 ha 07 a 40 ca	terre
B	985	Le Lateix	01 ha 03 a 90 ca	pré
B	988	Le Lateix	00 ha 58 a 50 ca	terre
B	993	Le Pré Arthaud	01 ha 15 a 10 ca	pré
B	997	Le Pré Arthaud	01 ha 15 a 30 ca	pré
B	1026	La Tremblade	00 ha 38 a 40 ca	pré
B	1029	La Tremblade	00 ha 63 a 30 ca	pré
B	1051	Le Pré Dinat	00 ha 81 a 50 ca	terre
B	1060	Le Champ de la Pierre	00 ha 93 a 40 ca	terre
B	1112	Les Marquettes	00 ha 63 a 23 ca	terre

Total surface : 07 ha 40 a 03 ca

Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial RCS de CHATEAUROUX 511 472 334
Successesseur de Mes NEOLLIER et MARTIN-CHAGNON

Détenteur des minutes de CHAILLAC, CUZION, SAINT BENOIT DU SAULT, EGUZON, SAINT MARCEL, de Me PARROT à SAINT-GAULTIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
TOUS PAIEMENTS SUPERIEURS A 10.000 € RECUS OU EFFECTUES POUR LES ACTES DONNANT LIEU A PUBLICITE FONCIERE DEVRONT ETRE
EFFECTUES PAR VIREMENT BANCAIRE.

IBAN : FR29 4003 1000 0100 0034 9007 E88

BIC : CDCGFRPPXXX

Bureau annexe permanent de
SAINT BENOIT DU SAULT
1 Place Hervé Faye
36170 SAINT-BENOIT-DU SAULT
Téléphone 02.54.47.51.42
Télécopie 02.54.47.68.12

Courriers électroniques :
dominique.guilbaud@notaires.fr
ludovic.livernette@notaires.fr

Annonces immobilières :
www.immobilier.notaires.fr

Office Notarial de
SAINT-MARCEL
12 Rue Jules Ferry
36200 SAINT- MARCEL
Téléphone 02.54.24.15.01
Télécopie 02.54.24.59.10

Bureau annexe permanent
d'**EGUZON-CHANTOME**
1 Rue Jean Jaurès
36270 EGUZON-CHANTOME
Téléphone 02.54.47.43.15
Télécopie 02.54.47.41.01

Bureau annexe permanent de
SAINT-GAULTIER
123 Avenue de Lignac
36800 SAINT-GAULTIER
Téléphone 02.54.47.03.63
Télécopie 02.54.25.80.28

Immeuble article deux

Désignation

A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170

Une terre

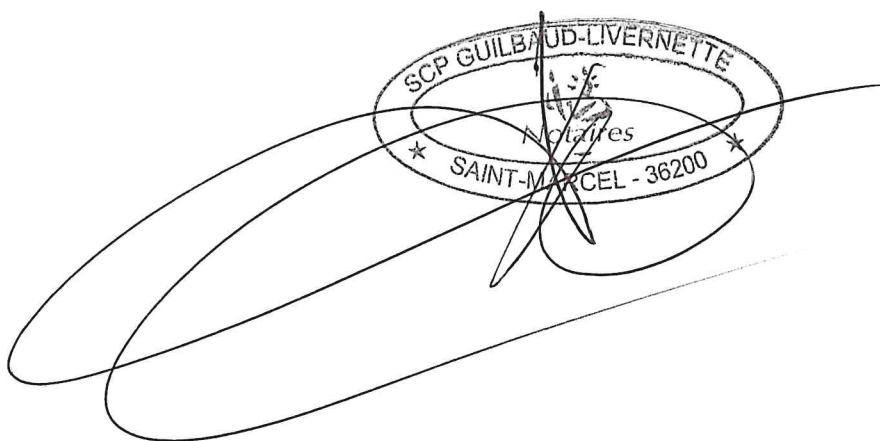
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
D	1294	Les Essards	01 ha 02 a 80 ca	terre

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre)

LE 28 août 2018



ATTESTATION

Emilie CHARLES-LIVERNETTE

Notaire

Bureau annexe permanent de SAINT BENOIT DU SAULT
1 Place Hervé Faye
36170 SAINT-BENOIT-DU SAULT

Téléphone 02.54.47.51.42
Télécopie 02.54.47.68.12

Courriers électroniques :
dominique.guilbaud@notaires.fr
ludovic.livernette@notaires.fr

Annonces immobilières :
www.immobilier.notaires.fr

Office Notarial de
SAINT-MARCEL
12 Rue Jules Ferry
36200 SAINT- MARCEL
Téléphone 02.54.24.15.01
Télécopie 02.54.24.59.10

Bureau annexe permanent
d'EGUZON-CHANTOME
1 Rue Jean Jaurès
36270 EGUZON-CHANTOME
Téléphone 02.54.47.43.15
Télécopie 02.54.47.41.01

Bureau annexe permanent de
SAINT-GAULTIER
123 Avenue de Lignac
36800 SAINT-GAULTIER
Téléphone 02.54.47.03.63
Télécopie 02.54.25.80.28

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Dominique GUILBAUD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique GUILBAUD et Ludovic LIVERNETTE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARCEL (Indre), 12 Rue Jules Ferry, le 28 août 2018 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis, rue Nationale, BP 27, assistant l'ACQUEREUR.

Par :

Monsieur Jean-Louis Anthime Raymond **BAILLARGEAT**, Retraité, époux de Madame Nadine **TARDIVAUD**, demeurant à CHAILLAC (36310) Route de Dunet.
Né à CHATEAUROUX (36000), le 2 octobre 1952.

Monsieur Guy Maurice Julien **BAILLARGEAT**, Directeur Informatique, demeurant à PALAISEAU (91120) 8 rue Pierre-Gilles de Gennes.
Né à ARGENTON-SUR-CREUSE (36200), le 15 mai 1954.
Divorcé de Madame Dominique Simone **WICKY**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de ORLEANS (45000), le 21 novembre 2011, et non remarié.

Madame Marie-Claude Marthe Marcelle **BAILLARGEAT**, Assistante Maternelle, épouse de Monsieur Philippe Robert Jean **BRESSOLLIER**, demeurant à LIMOGES (87000) 16 rue Camille Julian.
Née à LE BLANC (36300), le 9 février 1957.

Au profit de :

La Société dénommée **TERREAL**, Société par actions simplifiée au capital de 87.176.320,00 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 13-17 rue Pagès, identifiée au SIREN sous le numéro 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

TERREAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

Désignation

A ROUSSINES (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	761	Les Champs de la Fontaine	00 ha 53 a 70 ca	terre
B	986	Le Lateix	00 ha 67 a 40 ca	terre
B	987	Le Lateix	00 ha 61 a 50 ca	terre

Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial ROS de CHATEAUROUX 511 472 334

Successesseur de Mes NEOLLIER et MARTIN-CHAGNON

Détenteur des minutes de CHAILLAC, CUZION, SAINT BENOIT DU SAULT, EGUZON, SAINT MARCEL, de Me PARROT à SAINT-GAULTIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE
TOUS PAIEMENTS SUPERIEURS A 10.000 € RECUS OU EFFECTUES POUR LES ACTES DONNANT LIEU A PUBLICITE FONCIERE DEVRONT ETRE EFFECTUES PAR VIREMENT BANCAIRE.

IBAN : FR29 4003 1000 0100 0034 9007 E88

BIC : CDCGFRPPXXX

B	1020	Le Pré Laulas	00 ha 42 a 10 ca	pré
B	1049	Le Pré Dinat	01 ha 04 a 10 ca	terre
B	1050	Le Pré Dinat	00 ha 71 a 80 ca	terre
B	1052	Le Pré Dinat	01 ha 23 a 60 ca	pré
B	1053	Le Pré Dinat	00 ha 75 a 95 ca	pré
B	1264	La Pêche à Laver	01 ha 21 a 20 ca	terre

Total surface : 07 ha 21 a 35 ca

Immeuble article deux

Désignation

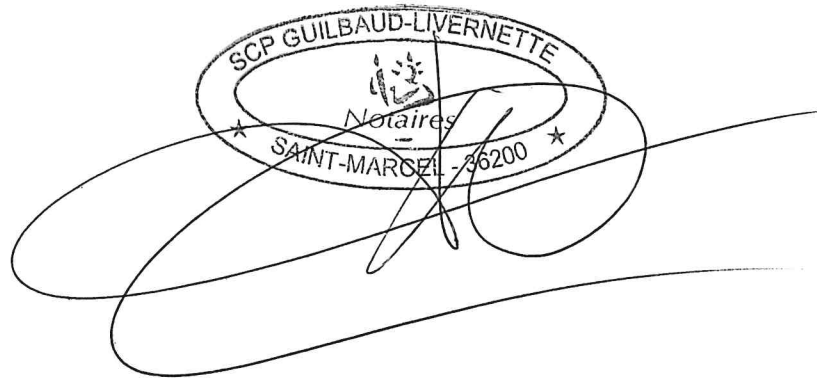
A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170
Une terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
D	1295	Les Essards	00 ha 99 a 60 ca	terre

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre)
LE 28 août 2018**



ATTESTATION

Emilie CHARLES-LIVERNETTE

Notaire

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Dominique GUILBAUD Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Dominique GUILBAUD et Ludovic LIVERNETTE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-MARCEL (Indre), 12 Rue Jules Ferry, le 28 août 2018 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis, rue Nationale - BP 27, assistant l'ACQUEREUR.

Par :

Madame Monique Raymonde Jacqueline **GALLIENNE**, retraitée, demeurant à ROUSSINES (36170) Le Joux.

Née à PANZOULT (37220), le 2 mars 1944.

Veuve de Monsieur Michel René **MASSE** et non remariée.

Madame Patricia Martine **MASSE**, Secrétaire, demeurant à LE PONT-CHRETIEN-CHABENET (36800) 14 rue George Sand.

Née à LE BLANC (36300), le 2 février 1969.

Divorcée de Monsieur Bernard Thierry **CADOUX**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de CHATEAUROUX (36000), le 5 février 2014, et non remariée.

Madame Evelyne Catherine Brigitte **MASSE**, Conjoint Collaborateur, épouse de Monsieur Frédéric Maurice **VANNIER**, demeurant à PRISSAC (36370) Les Places.

Née à LE BLANC (36300), le 10 mai 1965.

Au profit de :

La Société dénommée **TERREAL**, Société par actions simplifiée au capital de 87.176.320,00 €, dont le siège est à SURESNES (92150), 13-17 rue Pagès, identifiée au SIREN sous le numéro 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

TERREAL acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

1/ Biens vendus par Mme MASSE Monique pour l'usufruit et par Mme MASSE Patricia, pour la nue-propriété

Immeuble article un

Désignation

A ROUSSINES (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature

Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial RCS de CHATEAUROUX 511 472 334

Successesseur de Mes NEOLLIER et MARTIN-CHAGNON

Détenteur des minutes de CHAILLAC, CUZION, SAINT BENOIT DU SAULT, EGUZON, SAINT MARCEL, de Me PARROT à SAINT-GAULTIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

TOUS PAIEMENTS SUPERIEURS A 10.000 € RECUS OU EFFECTUES POUR LES ACTES DONNANT LIEU A PUBLICITE FONCIERE DEVRONT ETRE EFFECTUES PAR VIREMENT BANCAIRE.

IBAN : FR29 4003 1000 0100 0034 9007 E88

BIC : CDCGFRPPXXX

Bureau annexe permanent de SAINT BENOIT DU SAULT
1 Place Hervé Faye
36170 SAINT-BENOIT-DU SAULT
Téléphone 02.54.47.51.42
Télécopie 02.54.47.68.12

Courriers électroniques :
dominique.guilbaud@notaires.fr
ludovic.livernette@notaires.fr

Annonces immobilières :
www.immobilier.notaires.fr

Office Notarial de SAINT-MARCEL
12 Rue Jules Ferry
36200 SAINT- MARCEL
Téléphone 02.54.24.15.01
Télécopie 02.54.24.59.10

Bureau annexe permanent d'EGUZON-CHANTOME
1 Rue Jean Jaurès
36270 EGUZON-CHANTOME
Téléphone 02.54.47.43.15
Télécopie 02.54.47.41.01

Bureau annexe permanent de SAINT-GAULTIER
123 Avenue de Lignac
36800 SAINT-GAULTIER
Téléphone 02.54.47.03.63
Télécopie 02.54.25.80.28

B	733	Le Joux	00 ha 51 a 55 ca	pré
B	990	Les Avenaux	00 ha 47 a 90 ca	terre
B	991	Les Avenaux	00 ha 70 a 80 ca	terre
B	1642	Les Avenaux	03 ha 48 a 65 ca	pré
B	1016	Le Fond de Feve	00 ha 15 a 40 ca	taillis
B	1100	Monderet	01 ha 10 a 85 ca	terre
B	1114	Le Joux	00 ha 37 a 20 ca	terre
B	1116	Le Joux	00 ha 54 a 10 ca	terre
B	1610	Le Joux	00 ha 31 a 09 ca	pré
B	1612	Le Joux	00 ha 02 a 76 ca	pré
B	1104	Les Marquettes	01 ha 21 a 15 ca	terre

Total surface : 08 ha 91 a 45 ca

Immeuble article deux

Désignation

A SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE) 36170
Divers immeubles ruraux
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
E	1677	Les Bolmes	00 ha 33 a 70 ca	terre
E	1679	Le Pont du Joux	00 ha 79 a 60 ca	pré
E	1680	Le Pont du Joux	00 ha 69 a 00 ca	pré
E	1681	Le Pont du Joux	00 ha 33 a 60 ca	terre
E	1682	Le Pont du Joux	00 ha 33 a 60 ca	terre

Total surface : 02 ha 49 a 50 ca

2/ Biens vendus par Mme Monique MASSE pour l'usufruit et par Mme VANNIER Evelyne pour la nue-propriété

Immeuble article trois

Désignation

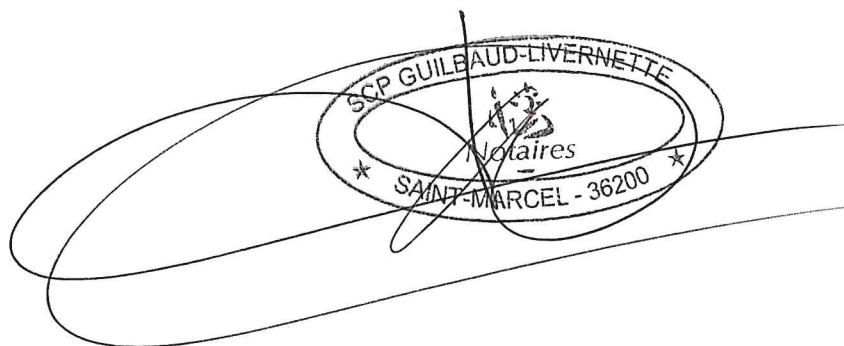
A ROUSSINES (INDRE) 36170
Deux terres
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	729	Le Pré Soulas	00 ha 48 a 00 ca	terre
B	1280	Les Brousses	00 ha 26 a 40 ca	terre

Total surface : 00 ha 74 a 40 ca

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre)
LE 28 août 2018**



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 15 février 2019

Dossier : DOSSIER VENTE BOIRON TERREAL

N/Réf : S18482

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 15 février 2019, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

Monsieur Bernard, Paul, Henri BOIRON, sans profession, époux de Madame Christiane, Odile DAREAU, demeurant à BESSANCOURT (95550), 25 Rue des Genetes.

Né à COURBEVOIE (92400), le 28 juin 1948.

De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Commune de ROUSSINES (36170)

Une parcelle de taillis située Lieu-dit Le Fond de Fève

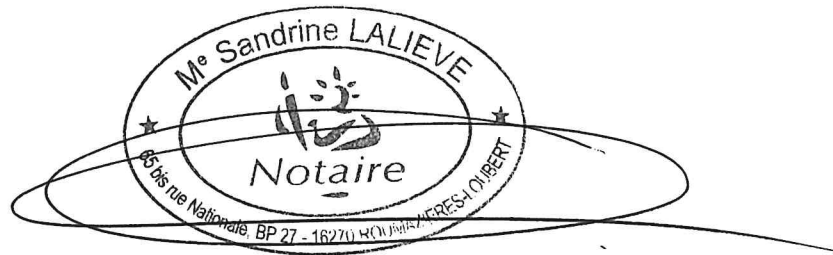
Cadastrée :

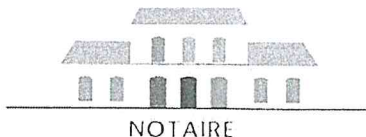
Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
B	1011	Le Fond de Feve	taillis	0	30	50

h

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A ROUMAZIERES LOUBERT, le 15 février 2019.





3 avenue de Verdun
"La Gare"
36800 SAINT-GAULTIER

Tél.: 02 54 47 00 01
Fax : 02 54 47 04 49

Etude fermée le lundi
www.notaire-saintgaultier.fr
guillaume.cauet@notaires.fr

Bureau annexe de Lignac
14, rue Aliénor d'aquitaine
36370 LIGNAC
Annexe fermée le samedi

ATTESTATION

Dossier : A 2018 00200

Nos Réf: GC/JM/SD

Echange MAHUZIES / TERREAL

V/Réf :

Maître Guillaume CAUËT, notaire soussigné, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "Guillaume CAUËT", titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT-GAULTIER (36800), 3 avenue de Verdun, La Gare,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 05 avril 2019,

La société dénommée "TERREAL", Société par actions simplifiée au capital de QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, rue Pagès.

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et identifiée sous le numéro SIREN 562 110 346.

A CEDE, A TITRE D'ECHANGE, A :

Monsieur Carl Sébastien MAHUZIES, agriculteur, demeurant à SACIERGES SAINT MARTIN (36170), 18 route de Chéniers.

Né à LE BLANC (36300), le 05 juillet 1979.

Célibataire.

Monsieur Francis René, Jacky MAHUZIES, retraité, et Madame Michèle Nicole LABOUTE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PRISSAC (36370), 17 rue de la Pompe.

Nés, savoir :

Monsieur à ARGENTON-SUR-CREUSE (36200), le 06 mars 1950,

Madame à LIGNAC (36370), le 01 décembre 1951.

LA PLEINE PROPRIETE DE :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (Indre)


Notaire

SELARL Guillaume CAUËT

R.C.S Châteauroux 775 223 209

Successeur de Maîtres Jacques BARBIER, Jean, Emile, André LOCHELONGUE et Olivier CAUËT
Détenant des actes et documents de l'étude de Maître VERGNE
Successeur de Maître François VILLIN, notaire à LIGNAC, détenteur des minutes de PRISSAC et BELABRE
Membre d'une Association agréé. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Banque	Guichet	Compte	Clé
40031	00001	0000141142P	96

FR83 4003 1000 0100 0014 1142 P96 (Identifiant IBAN)

A SACIERGES SAINT MARTIN (36170), Diverses parcelles de terre.
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	1676	LES BOLMES	33 a 10 ca
	E	1677	LES BOLMES	33 a 70 ca
	E	1678	LE PONT DU JOUX	64 a 90 ca
	E	1679	LE PONT DU JOUX	79 a 60 ca
	E	1680	LE PONT DU JOUX	69 a 00 ca
	E	1681	LE PONT DU JOUX	33 a 60 ca
	E	1682	LE PONT DU JOUX	33 a 60 ca
	E	1772	LES COUTURES	92 a 60 ca
Contenance totale				04 ha 40 a 10 ca

Commune de ROUSSINES (Indre)

A ROUSSINES (36170), Diverses parcelles de terre.
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	0712	LE PRE GRANFON	81 a 95 ca
	B	0713	LE PRE GRANFON	01 ha 46 a 50 ca
	B	0716	LES GORCES	34 a 85 ca
	B	0720	PRIE DIEU	23 a 60 ca
	B	0721	PRIE DIEU	51 a 40 ca
	B	0723	PRIE DIEU	01 ha 54 a 45 ca
	B	0724	PRIE DIEU	27 a 20 ca
	B	0725	PRIE DIEU	24 a 20 ca
	B	0726	LE PRE SOULAS	55 a 00 ca
	B	0727	LE PRE SOULAS	01 ha 63 a 35 ca
	B	0728	LE PRE SOULAS	80 a 15 ca
	B	0729	LE PRE SOULAS	48 a 00 ca
	B	0732	LE JOUX	07 a 40 ca
	B	0733	LE JOUX	51 a 55 ca
	B	1610	LE JOUX	31 a 09 ca
	B	1612	LE JOUX	02 a 76 ca
Contenance totale				09 ha 83 a 45 ca

ET A RECU EN CONTREPARTIE :

LA PLEINE PROPRIETE DE :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (Indre)

A SACIERGES SAINT MARTIN (36170), Diverses parcelles de terre.
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	1301	CHAMP BUGEAUD	01 ha 11 a 80 ca
	D	1322	LES COUTELLES	01 ha 52 a 00 ca
	D	1324	LES COUTELLES	01 ha 62 a 00 ca
	D	1327	LES COUTELLES	01 ha 06 a 50 ca

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	1328	LES COUDELLES	20 a 12 ca
Contenance totale				05 ha 52 a 42 ca

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (Indre)

A SACIERGES SAINT MARTIN (36170), Diverses parcelles de terre.
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

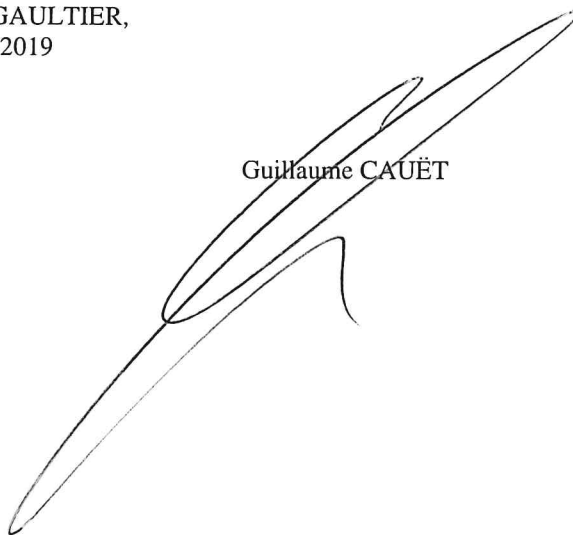
Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	1326	LES COUDELLES	66 a 60 ca
	D	1329	LES COUDELLES	52 a 60 ca
	D	1337	SOUS LA CROIX DE LA BARRE	16 a 90 ca
	D	1339	SOUS LA CROIX DE LA BARRE	87 a 60 ca
Contenance totale				02 ha 23 a 70 ca

L'immeuble cédé par le premier échangiste ayant été évalué par les parties à la somme de TRENTE-QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (34.170,00 €), et l'immeuble cédé par le deuxième échangiste à la somme de TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (36.950,00 €), l'échange s'est fait moyennant une soulte de DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2.780,00 €), à la charge du premier échangiste.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A SAINT-GAULTIER,
Le 05 avril 2019

Guillaume CAUËT



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 18 juin 2019

Dossier : DOSSIER VENTE AUBERT TERREAL

N/Réf : S18481

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 18 juin 2019, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

Monsieur Jean, Claude, Edouard, Albert AUBERT, retraité, célibataire majeur, demeurant à SACIERGES SAINT MARTIN (36170), 3 La Croix de la Barre.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à PRISSAC (36370), le 27 février 1943.

De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Une parcelle de pré située Lieu-dit Champ de la Roie

Cadastrée :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	1316	Champ de la Roie	pré	0	43	60

h


Notaire

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A TERRES DE HAUTE CHARENTE, le 18 juin 2019.





3 avenue de Verdun
"La Gare"
36800 SAINT-GAULTIER

Tél.: 02 54 47 00 01
Fax : 02 54 47 04 49

Etude fermée le lundi
www.notaire-saintgaultier.fr
guillaume.cauet@notaires.fr

Bureau annexe de Lignac
14, rue Aliénor d'aquitaine
36370 LIGNAC
Annexe fermée le samedi

Dossier : A 2019 00154
Nos Réf: GC/CHD
Vente VOLATRON/TERREAL
V/Réf :

ATTESTATION

Maître Guillaume CAUËT , notaire soussigné, associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "Guillaume CAUËT", titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT-GAULTIER (36800), 3 avenue de Verdun, La Gare,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 27 juin 2019
Avec la participation de Maître Sandrine LALIEVE, Notaire à ROUMAZIÈRES-LOUBERT,
assistant l'ACQUEREUR, non présent,

Monsieur **Jean Gabriel, Marcel VOLATRON**, retraité, demeurant à DUNET (36310), Le
Poiron.

Né à LIGNAC (36370), le 19 novembre 1938.

Veuf en premières noces de Madame **Jacqueline Pierrette JACQUARD**.

A vendu à :

La société dénommée "**TERREAL**",
Société par actions simplifiée au capital de QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS CENT
SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (87.176.320,00 €), dont le siège social est à
SURESNES (92150), 13-17, rue Pagès.

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et identifiée sous le
numéro SIREN 562 110 346.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (Indre)

Deux parcelles en nature de bois-taillis, situé(e) à SACIERGES SAINT MARTIN (36170), .

Notaire

SELARL Guillaume CAUËT

R.C.S Châteauroux 775 223 209

Successeur de Maîtres Jacques BARBIER, Jean, Emile, André LOCHELONGUE et Olivier CAUËT
Défendeur des actes et documents de l'étude de Maître VERGNE
Successeur de Maître François VILLIN, notaire à LIGNAC, défendeur des minutes de PRISSAC et BELABRE
Membre d'une Association agréé. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Banque	Guichet	Compte	Clé
40031	00001	0000141142P	96

FR83 4003 1000 0100 0014 1142 P96 (Identifiant IBAN)

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	1313	champ de la roie	25 a 10 ca
	D	1849	champ de la roie	25 a 10 ca
Contenance totale				50 a 20 ca

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur deux pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A SAINT-GAULTIER,

Le 27 juin 2019.



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 30 août 2019

Dossier : DOSSIER VENTE FOUGEROLLE TERREAL

N/Réf : S18634

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, avec la participation de Maître Dominique GUILBAUD, notaire à SAINT BENOIT DU SAULT (Indre) le 30 août 2019, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

1°) Madame Louise, Marguerite, Rosalie DOUBLET, retraité, veuve de Monsieur Georges, Louis Henri FOUGEROLLE, demeurant à EPINAY SUR ORGE (91360), 9 Allée des Roses.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Née à SARTILLY (50530), le 4 septembre 1932.

De nationalité Française.

2°) Monsieur Philippe, Louis, Marcel FOUGEROLLE, célibataire majeur, demeurant à LONGJUMEAU (91160), 21 Rue René Cassin.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à VILLEJUIF (94800), le 14 décembre 1960.

De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Une parcelle de terre située Lieu-dit Champ de la Roie

Cadastrée :

Section	N°	Lieu dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	1318	Champ de la Roie	terre	0	68	40

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A TERRES DE HAUTE CHARENTE, le 30 août 2019.



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 23 septembre 2019

Dossier : DOSSIER VENTE CTS TORTIGET TERREAL

N/Réf : S19295

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 23/09/2019, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

1°) Monsieur Pierre, Léon, Valentin TORTIGET, retraité, époux de Madame Eliane, Michelle SOULAS, demeurant à ROUSSINES (36170), 8 Rue du Tagner.
Né à LIGNAC (36370), le 29 janvier 1938.
De nationalité Française.

2°) Madame Ida, Léontine Germaine TORTIGET, retraitée, veuve de Monsieur Gilbert, Louis MARTINEAU, demeurant à BOUSSY SAINT ANTOINE (91800), 19 Rue du Gord.
N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.
Née à LIGNAC (36370), le 20 septembre 1939.
De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

h

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Une parcelle de taillis situé(e) Lieu-dit Champ Bugeaud

Cadastrée :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	1311	Champ Bugeaud	taillis	0	35	80

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A TERRES DE HAUTE CHARENTE, le 23 septembre 2019.



Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 23 janvier 2020

Dossier : DOSSIER VENTE BIRY TERREAL

N/Réf : S19570

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à TERRES DE HAUTE CHARENTE, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 23 janvier 2020, "LE VENDEUR", ci-après nommé :

Madame Emmanuelle, Denyse, Herminie BIRY, retraitée, célibataire majeure, demeurant à VALLAURIS (06220), "Les Panoramas" 246 Chemin des Bas-Brusquets.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Née à PARAMÉ (35400), le 18 août 1961.

De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Diverses parcelles de terre et taillis situées Lieu-dit Champ Bugeaud, Champ de la Roie

Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	1309	Champ Bugeaud	taillis	0	18	83
D	1310	Champ Bugeaud	taillis	0	17	39
D	1319	Champ de la Roie	terre	0	07	41
D	1320	Champ de la Roie	terre	0	06	29
D	1321	Champ de la Roie	terre	0	07	22

Sandrine LALIEVE

NOTAIRE

65 bis, Rue Nationale

B.P. 27

16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Successeur de Jean-Bernard SOURY

TÉLÉPHONE : 05.45.71.20.33

TÉLÉCOPIE : 05.45.71.70.98

ROUMAZIERES-LOUBERT , le 6 septembre 2018

Dossier : DOSSIER VENTE CHEVALIER TERREAL

N/Réf : S18235

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES LOUBERT, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 6 septembre 2018, "**LE VENDEUR**", ci-après nommé :

Madame Jeannine, Mauricette BOURGOIN, retraitée, épouse de Monsieur Jacques CHEVALIER, demeurant à VILLETANEUSE (93430), Appartement 1534, Etage 5, Bâtiment A 132 Avenue Jean Baptiste Clément.

Née à PARNAC (36170), le 8 mars 1939.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT DENIS (93200), le 28 avril 1962 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 EUR, dont le siège social est à SURESNES (92150), 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

ARTICLE 1

Commune de ROUSSINES (36170)

Diverses parcelles de terre situées Lieu-dit Le Joux, Le Pied Giraud

Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca

h

B	1115	Le Joux	Terre	0	33	10
B	1382	Le Pied Giraud	Vigne	0	04	15
TOTAL				0	37	25

ARTICLE 2

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

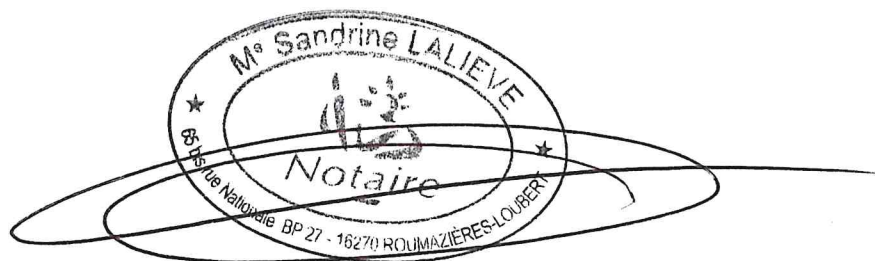
Diverses parcelles de terre situées Lieu-dit Champ du Bois, Les Essards, Le Pont du Joux, Champ de la Roie, Les Bolmes

Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	1208	Champ du Bois	Terre	0	55	40
D	1298	Les Essards	Terre	0	62	85
D	1317	Champ de la Roie	Terre	0	25	10
E	1676	Les bolmes	Terre	0	33	10
E	1683	Le Pont du Joux	Pré	0	26	70
TOTAL				2	03	15

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A ROUMAZIÈRES LOUBERT, le 06 septembre 2018.



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
LE DIX NOVEMBRE

Maître Sandrine LALIEVE, notaire à ROUMAZIERES-LOUBERT
(Charente), 65bis, Rue Nationale, soussigné,

Avec la participation de Maître François GUILLOT, notaire associé à
CHATEAUROUX (36000),

A reçu le présent acte sous condition suspensive portant sur un **contrat de
FORTAGE** à la requête des parties ci après désignées :

IDENTIFICATION DES PARTIES

1°) Monsieur Michel, Jean-Paul FRETON, retraité, époux de Madame
Suzanne FRANCES, demeurant à

Né à

De nationalité Française.

2°) Madame Julie, Jeanne, Marie FRETON, professeur des écoles, épouse
de Monsieur Christophe Bernard HEMERY, demeurant à

Née à

De nationalité Française.

3°) Monsieur Maxime, Benoit, Norbert, Louis FRETON, psychiatre, époux de Madame Mona AFSHAR KHAMSEH, demeurant à

Né à
De nationalité Française.

Dénommés solidairement « Le Propriétaire »

D'UNE PART

La société dénommée TERREAL, société par actions simplifiée, au capital de 87 176 320,00 Euros, dont le siège social est à SURESNES (92150), FRANCE, 13-17, Rue Pagès, identifiée sous le numéro SIREN 562110346 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE.

Représenté par :

Monsieur Laurent PINEAU, responsable foncier, suivant procuration sous seing privé donnée par Monsieur Laurent MUSY, en date à SURESNES (Hauts de Seine), du 12 août 2017, demeurée annexée aux présentes après mention.

Ledit Monsieur MUSY agissant en qualité de Président de la Société Terreal Holding, Société par Actions Simplifiée au capital de 96.931.479,60 Euros, dont le siège est à SURESNES (Hauts de Seine) 13 rue Pagès, identifiée sous le numéro 483 473 344 RCS NANTERRE, fonction à laquelle il a été nommé par décision du Conseil d'administration de ladite société en date du 25 juin 2015.

Ladite Société TERREAL HOLDING, agissant elle-même en qualité de Président de la Société TERREAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 87.176.320,00 Euros, ayant son siège social à SURESNES (Hauts de Seine), 13-17 rue Pagès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 562 110 346; fonction à laquelle elle a été nommée aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte de ladite société en date du 23 décembre 2005.

Dénommés « L'Exploitant »

D'AUTRE PART

Madame Suzanne FRANCES, retraitée, épouse de Monsieur Michel Jean-Paul FRETON, «

Née à
De nationalité française.

Intervenante aux présentes en qualité d'usufruitière éventuelle.

PRESENCE OU REPRESENTATION

Monsieur et Madame Michel FRETON, Madame HEMERY et Monsieur Maxime FRETON, à ce non présents mais représentés par, savoir :

- Monsieur Michel FRETON, Madame HEMERY et Monsieur Maxime FRETON :

Madame Elodie Cathy VOUZELLAUD, clerc de notaire, épouse de Monsieur Jérôme RIVET, demeurant pour les besoins des présentes à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis rue nationale ;

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de trois procurations

dont les originaux sont demeurés ci-annexés après mention.

- Madame Suzanne FRETON, née FRANCES :

Madame Laurence Christelle GOUJON, clerc de notaire, épouse de Monsieur Dominique BERTRAND, demeurant pour les besoins des présentes à ROUMAZIERES LOUBERT (16270) 65 bis rue nationale ;

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une procuration €

dont l'original est demeuré ci-annexé après mention.

La société TERREAL est représentée par :

Monsieur Laurent PINEAU, responsable foncier, suivant procuration sous seing privé donnée par Monsieur Laurent MUSY, en date à SURESNES (Hauts de Seine), du 12 Août 2017, demeurée annexée aux présentes après mention.

Ledit Monsieur MUSY agissant en qualité de Président de la Société Terreal Holding, Société par Actions Simplifiée au capital de 96.931.479,60 Euros, dont le siège est à SURESNES (Hauts de Seine) 13 rue Pagès, identifiée sous le numéro 483 473 344 RCS NANTERRE, fonction à laquelle il a été nommé par décision du Conseil d'administration de ladite société en date du 25 juin 2015.

Ladite Société TERREAL HOLDING, agissant elle-même en qualité de Président de la Société TERREAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 87.176.320,00 Euros, ayant son siège social à SURESNES (Hauts de Seine), 13-17 rue Pagès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 562 110 346; fonction à laquelle elle a été nommée aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte de ladite société en date du 23 décembre 2005.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I - OBJET

Le PROPRIETAIRE concède, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives énoncées ci-après, à l'EXPLOITANT, qui accepte, le droit d'extraire tous matériaux susceptibles de se trouver dans le terrain qui lui appartient et cadastré :

ARTICLE 1

Commune de SACIERGES SAINT MARTIN (36170)

Diverses parcelles de pré, terre situées Lieu-dit Les Champs de Pérouse; Les Essards; Champ de la Roie, Les Coutelles, Derrière la Croix de la Barre.

Cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
D	1288	Champ de Pérouse	pré	1	50	50
D	1296	Les Essards	terre	1	09	70
D	1299	Les Essards	terre	2	30	30
D	1314	Champ de la Roie	terre	1	27	00
D	1315	Champ de la Roie	pré	0	35	70
D	1323	Les Coutelles	terre	1	30	20
E	158	Derrière la Croix de la Ba	terre	0	27	98
			TOTAL	8	11	38

ARTICLE 2

Commune de ROUSSINES (36170)

Diverses parcelles de terre, pré, taillis situées Lieu-dit Launai; Le Joux; La Moucheronne; Le Pré Foury; Les Champs de la Fontaine, Le Fon de Fêve, el Pré Dinat, Les Denères, le Champ de la Pierre, les Chaumes, Beaubonnet, les Marquettes, le Pacage des Gorces, le Pré de la Gorce, les Coûts, le Pré Giraud.

Cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
B	541	Launai	terre	0	19	00
B	542	Launai	terre	0	15	60
B	549	Launai	pré	0	91	10
B	740	Le Joux	terre	0	23	05
B	742	Le Joux	terre	0	17	80
B	743	La Moucheronne	pré	0	65	95
B	744	La Moucheronne	pré	0	83	35
B	745	Le Pré Foury	terre	0	96	30
B	747	Le Pré Foury	terre	2	04	10
B	762	Les Champs de la Fontaine	terre	0	36	10
B	763	Les Champs de la Fontaine	terre	0	08	70

B	1014	Le Fond de Fêve	taillis	0	25	40
B	1054	Le Pré Dinat	pré	1	48	70
B	1055	Les Denères	terre	0	55	10
B	1056	Les Denères	terre	0	56	20
B	1057	Les Denères	terre	0	60	80
B	1058	Les Denères	terre	2	39	60
B	1059	Le Champ de la Pierre	terre	0	49	57
B	1064	Les Chaumes	terre	0	25	80
B	1067	Beaubonnet	terre	0	96	90
B	1107	Les Marquettes	terre	0	14	80
B	1108	Les Marquettes	terre	1	76	11
B	1110	Les Marquettes	terre	1	42	97
B	1123	Le Joux	terre	1	09	44
B	1124	Le Joux	pré	0	63	09
B	1125	Le Joux	pré	0	09	20
B	1175	Le Joux	pré	1	64	20
B	1226	Le Pacage des Gorces	terre	1	09	50
B	1227	Le Pacage des Gorces	terre	0	87	40
B	1255	Le Pré de la Gorce	vigne	0	11	05
B	1256	Le Pré de la Gorce	jardin	0	21	50
B	1257	Les Couts	jardin	0	05	15
B	1258	Les Couts	terre	0	82	35
B	1260	Les Couts	terre	0	82	30
B	1387	Le Pré Giraud	vigne	0	10	09
B	1395	le Pré Giraud	vigne	0	00	77
B	1614	Le Joux	pré	1	05	01
			TOTAL	26	14	05

ci-après dénommés le « Terrain »,

Et dont un plan cadastral est demeuré ci-annexé après mention.

Tel que le Terrain existe, s'étend et se poursuit, sans qu'il soit besoin d'une plus ample désignation, l'EXPLOITANT déclarant le bien connaître, pour l'avoir visité.

ORIGINE DE PROPRIETE

I/ Originellement,

Concernant les parcelles sises à SACIERGES-SAINT-MARTIN:

Lesdites parcelles appartiennent en propre à Monsieur Michel FRETON par suite de l'attribution qui lui en a été faite avec d'autres, sans charges de soulte, aux termes d'un acte reçu par Maître Louis-Marie DEFOSES, notaire à SAINT-

BENOIT-DU-SAULT (Indre), le 31 août 1989, dont une expédition a été publiée au Service de la publicité foncière de CHATEAUROUX 2ème bureau, le 23 octobre 1989, volume 2360 numéro 16, contenant :

1°/ Donation entre vifs à titre de partage anticipé par Monsieur Norbert Paul Aristide Raphaël Alphonse FRETON, retraité, et Madame Solange Louise Henriette Marie JEANNOT, son épouse, demeurant ensemble à PRISSAC (Indre).

Nés, savoir :

Monsieur FRETON à CHAILLAC (Indre), le 25 janvier 1911,

Madame Solange FRETON à PRISSAC (Indre), le 21 avril 1913.

Mariés ensemble sous le régime de la communauté légale, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PRISSAC (Indre), le 17 novembre 1934, des biens immobiliers leur appartenant et ce au profit de leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers qui ont accepté et au nombre desquels se trouve Monsieur Michel FRETON, DONATEUR aux présentes,

2°/ Et partage entre les donataires des biens à eux donnés.

La donation dont s'agit a eu lieu sous diverses charges et réserves sans objet à ce jour, par suite du décès de Monsieur et Madame Norbert FRETON, survenu depuis.

Concernant les parcelles sises à ROUSSINES, cadastrées section B numéros 542, 549, 740, 742, 745, 747, 762, 1.014, 1.054, 1.055, 1.056, 1.057, 1.058, 1.064, 1.067, 1.107, 1.108, 1.110, 1.123, 1.124, 1.125, 1.175, 1.255, 1.256, 1.257, 1.258, 1.260, 1.387, 1.395, 1.614 :

Lesdites parcelles appartiennent en propre à Monsieur Michel FRETON par suite de l'attribution qui lui en a été faite avec d'autres, sans charges de soulte, aux termes d'un acte reçu par Maître Louis-Marie DEFOSSES, notaire à SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre), le 31 août 1989, dont une expédition a été publiée au Service de la publicité foncière de CHATEAUROUX 2ème bureau, le 23 octobre 1989, volume 2360 numéro 16, contenant :

1°/ Donation entre vifs à titre de partage anticipé par Monsieur Norbert Paul Aristide Raphaël Alphonse FRETON, retraité, et Madame Solange Louise Henriette Marie JEANNOT, son épouse, demeurant ensemble à PRISSAC (Indre).

Nés, savoir :

Monsieur FRETON à CHAILLAC (Indre), le 25 janvier 1911,

Madame Solange FRETON à PRISSAC (Indre), le 21 avril 1913.

Mariés ensemble sous le régime de la communauté légale, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PRISSAC (Indre), le 17 novembre 1934, des biens immobiliers leur appartenant et ce au profit de leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers qui ont accepté et au nombre desquels se trouve Monsieur Michel FRETON, DONATEUR aux présentes,

2°/ Et partage entre les donataires des biens à eux donnés.

La donation dont s'agit a eu lieu sous diverses charges et réserves sans objet à ce jour, par suite du décès de Monsieur et Madame Norbert FRETON, survenu depuis.

Concernant les parcelles sises à ROUSSINES, cadastrées section B numéros 541, 743, 744, 763, 1.059, 1.226 et 1.227 :

Lesdites parcelles appartiennent en propre à Monsieur Michel FRETON par suite de l'attribution qui lui en a été faite en échange des parcelles cadastrées section B numéros 724, 725, 726, 998, 1.184 et 1.273, aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique GUILBAUD, notaire à SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre), le 26 octobre 2000, contenant ECHANGE entre :

Premier échangiste :

1/ Madame Monique Raymonde Jacqueline GALLIENNE, sans profession, demeurant à ROUSSINES (Indre), le Joux, veuve de Monsieur Michel René MASSE. Née à PANSOULT (Indre et Loire), le 02 mars 1944.

De nationalité française.

2/ Madame Evelyne Catherine Brigitte MASSE, sans profession, épouse de Monsieur Frédéric Maurice VANNIER, demeurant à PRISSAC (Indre), les Places,

Née à LE BLANC (Indre), le 10 mai 1965.

Mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ROUSSINES (Indre), le 24 décembre 1983 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

De nationalité française.

3/ Madame Patricia Martine MASSE, secrétaire, épouse de Monsieur Bernard Thierry CADOUX, demeurant à ROUSSINES (Indre), le Joux.

Né à LE BLANC (Indre), le 02 février 1969.

Mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ROUSSINES (Indre), le 06 octobre 1990 ; ledit n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

De nationalité française.

Deuxième échangiste

1/ Madame Solange Louise Henriette Marie JEANNOT, née à PRISSAC (36370), le 21 avril 1913, veuve de Monsieur Norbert Paul Aristide Raphaël Alphonse FRETON, demeurant à PRISSAC (36370),

Agissant en qualité d'usufruitière.

2/ Monsieur Michel Jean-Paul FRETON. DONATEUR aux présentes, Agissant en qualité de nu-proprétaire.

Troisième échangiste :

1/ Monsieur René Jean Georges SABOURIN, retraité, et Madame Françoise Jeanne Annie Louise CHAUVARD, son épouse, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CIVRAN (36170).

Nés, savoir :

Monsieur à SAINT-CIVRAN (36170), le 21 juillet '1930

Madame à ROUSSINES (Indre), le 03 août 1934

Mariés ensemble sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie

de ROUSSINES (Indre), le 28 octobre 1954 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

Tous deux de nationalité française

2/ Monsieur Philippe Marcel Désiré SABOURIN, agriculteur, époux de Madame Mireille Aline Denise MARTIN, demeurant à ROUSSINES (Indre), le Joux.

Né à ROUSSINES (Indre), le 22 mai 1955.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître CHAZAL, notaire à SAINT-B ENOIT-DU-SAULT (Indre), le 27 novembre 1980, préalablement à son union célébrée à la mairie d'ARGENTON-SUR-CREUSE (Indre), le 29 novembre 1980 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure.

De nationalité française.

Ledit acte d'échange contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au Service de la publicité foncière de CHATEAUROUX 2ème bureau, le 15 novembre 2000, volume 200P numéro 2199.

Les parties dispensent le notaire associé soussigné de relater plus longuement l'origine de propriété des parcelles objet des présentes ; déclarant vouloir se référer aux titres de propriété antérieurs.

II / Donation partage

Suivant acte reçu par Maître GUILLOT, notaire associé à CHATEAUROUX le 31 octobre 2015, contenant savoir :

1ent- Donation par Monsieur et Madame Michel FRETON susnommés à leurs deux enfants susnommés la nue-propriété des immeubles objets des présentes.

2ent- Et partage sans soulte entre les donataires.

Cette donation partage a eu lieu sous diverses réserves viagères dont il est inutile de faire mention ici par suite de l'intervention aux présentes des donateurs.

Une expédition de ce contrat a été publiée au service de la publicité foncière de CHATEAUROUX le 18 novembre 2015 volume 2015P n°1516.

ARTICLE II - DUREE

La convention sera consentie pour une durée déterminée de QUINZE (15) années entières et consécutives, à compter de la date de réalisation de la condition suspensive ci-après énoncée à l'article IX. A l'issue de ces 15 années, les parties seront dégagées de tout engagement l'une envers l'autre et conviendront librement ensemble de la suite à donner au présent contrat.

L'EXPLOITANT ne pourra commencer l'exploitation du Terrain avant la levée de la condition suspensive si ce ne sont les travaux préparatoires édictés par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, tels le diagnostic archéologique et les éventuelles fouilles préventives.

ARTICLE III

La présente convention pourra cependant prendre fin, avant son terme normal, à l'initiative de l'EXPLOITANT seul, à quelque époque que ce soit, et sous réserve pour elle de prévenir de son intention le PROPRIETAIRE avec un préavis de six mois, par lettre recommandée avec avis de réception, et sans, dans ce cas, qu'aucune indemnité ne soit due ni de part ni d'autre.

Les cas dans lesquels l'EXPLOITANT aura la faculté de mettre fin au contrat sont les suivants :

- a) Epuisement constaté du gisement.
- b) Si le gisement apparaissait devenir de mauvaise qualité, de sorte que la vente normale des produits ne puisse plus être opérée.
- c) Si la configuration du gisement avait pour résultat de rendre l'exploitation de celui-ci trop onéreuse.
- d) En cas d'impossibilité technique d'exploitation.
- e) Si des prescriptions administratives, de caractère général ou particulier, avaient pour effet de rendre l'exploitation normale impossible.
- f) Retrait ou défaut de renouvellement, qu'elle qu'en soit la cause des autorisations administratives, rendant impossible l'exploitation de la carrière et/ou le fonctionnement des installations.

Si les parties ne se trouvaient pas d'accord sur l'existence ou l'importance de l'une ou des raisons autorisant l'EXPLOITANT à mettre fin à l'exploitation, cette situation serait appréciée par voie d'expertise, dans les conditions suivantes :

- chaque partie désignera un expert, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sauf pour elle à convenir de n'en choisir qu'un seul si elles peuvent se trouver d'accord à cet égard,

- dans le cas où les experts seraient partagés, ils nommeront un troisième expert avec lequel ils constitueront un collège d'experts. S'ils ne se trouvaient pas d'accord pour désigner ce troisième expert, celui-ci serait désigné par Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Châteauroux.

- si une des parties se refusait à désigner son expert ou ne procédait pas à cette désignation dans le délai de quinzaine de la lettre recommandée ci-dessus indiqué, il serait pourvu à cette désignation sur requête de l'autre partie, adressée à Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Châteauroux

- les experts devront rendre leurs avis, ou le cas échéant constater leur désaccord, dans le délai d'un mois de leur saisine, le troisième expert disposant d'un même délai d'un mois pour que soit rendu l'avis définitif par le collège d'experts, ce à compter de la saisine du troisième expert,

- les experts notifieront leurs avis par lettre recommandée avec accusé de réception,

- l'avis des experts s'imposera aux parties qui renoncent à exercer quelque voie de recours que ce soit contre leur décision.

ARTICLE IV – CHARGES ET CONDITIONS

A. Conditions générales d'exploitation

1) L'EXPLOITANT devra se soumettre à toutes les prescriptions administratives et de police et observer rigoureusement les lois, règlements ou instructions existant ou pouvant intervenir en matière d'exploitation de carrière, notamment pour ce qui concerne les précautions à prendre pour éviter tous accidents, et ce de telle façon que le PROPRIETAIRE du Terrain ne puisse jamais être recherché ni inquiété de quelque façon que ce soit à raison de cette exploitation.

2) L'EXPLOITANT prendra toutes précautions utiles pour prévenir tous dommages aux tiers, et fera son affaire personnelle de toute réclamation éventuelle de ceux-ci, notamment pour cause de bruit, poussière ou pollution, ou de façon plus générale sujétions liées à l'exploitation, toujours de manière à ce que le PROPRIETAIRE ne soit jamais recherché ni inquiété à ce sujet.

3) L'EXPLOITANT se conformera exactement, tant pour l'exploitation proprement dite que pour la remise en état du Terrain, aux conditions de l'arrêté préfectoral l'autorisant à exploiter. Le PROPRIETAIRE ne pourra s'opposer à la mise en œuvre de ces conditions.

B. Conditions particulières d'exploitation

1) L'EXPLOITANT pourra édifier sur le Terrain, en se conformant aux règlements de l'urbanisme, toutes installations fixes nécessaires à son exploitation, à charge pour elle de les retirer en totalité à l'échéance du présent contrat.

2) Afin de permettre l'élaboration de l'étude hydrogéologique, document annexé à l'étude d'impact de la carrière sur l'environnement, le PROPRIETAIRE autorise l'EXPLOITANT à faire installer, à titre provisoire et si nécessaire, sur le Terrain, des piézomètres, puits destinés à suivre la variation de la nappe sous jacente.

C. Remise en état

1) A l'expiration du contrat, et indépendamment des dispositions ci-dessus quant à la durée de celui-ci, l'EXPLOITANT disposera d'un délai d'une année pour procéder à l'enlèvement de ses approvisionnements, matériaux en stock, machines, matériels et installations, aménagements et tous objets mobiliers affectés à l'exploitation, le Terrain devant être restitué libre de tout mobilier ou matériel.

2) Les travaux de remise en état des sols seront prioritairement et dans la mesure du possible mis en œuvre de manière coordonnée avec les travaux de décapage et d'extraction.

L'ensemble des frais et dépenses engagés dans le cadre de la remise en état du Terrain seront à la charge exclusive de l'EXPLOITANT.

3) L'EXPLOITANT aura l'obligation de mettre en place des garanties financières auprès d'établissement bancaire agréé afin d'assurer la remise en état du terrain. Ces garanties, ne seront mises en place qu'après l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation, mais devront être justifiées aux consorts FRETON avant tout début d'exploitation.

ARTICLE V – CESSION

1) L'EXPLOITANT pourra céder en totalité ou en partie les droits que lui confèrent les présentes, le cessionnaire, devant s'engager au lieu et place du cédant lequel restera en tout état de cause garant et répondant solidaire de l'exécution des présentes, jusqu'à leur échéance.

2) L'EXPLOITANT pourra également faire apport des droits résultant des présentes à toute société ou personne morale, créée ou à créer, de quelque forme qu'elle soit, à charge pour elle de satisfaire exactement aux diverses conditions des présentes conventions. Le PROPRIETAIRE devra être informé de cet apport dans le mois suivant sa réalisation.

3°) Le PROPRIETAIRE aura également la faculté de céder à titre gratuit ou onéreuses les présentes à toutes personnes physique ou morale de son choix concomitamment à la cession de l'immeuble sans accord préalable de L'EXPLOITANT. Il pourra en outre en faire apport à une société.

Il s'engage néanmoins à en informer L'EXPLOITANT dans le mois qui précède la cession de l'immeuble.

ARTICLE VI - PACTE DE PREFERENCE

Les consorts FRETON déclarent prendre l'engagement, à compter de ce jour, et pour la durée de la présente convention, pour le cas où il se déciderait à vendre cet immeuble, même par fractions, de gré à gré ou aux enchères publiques, qu'il ait ou non reçu des offres de tiers, de faire connaître à l'EXPLOITANT, le prix demandé ou offert, ainsi que les modalités de paiement et toutes autres conditions auxquelles il serait disposé à traiter.

A ces prix, modalités de paiement et conditions, il s'engage à donner la préférence sur tout autre à l'EXPLOITANT qui, en conséquence, aura le droit d'exiger que l'immeuble ou la fraction d'immeuble dont s'agit lui soit vendu pour ces mêmes prix, modalités de paiement et conditions.

Modalités d'exercice du droit de préférence

Dans l'hypothèse où le propriétaire se déciderait à vendre l'immeuble ci-dessus désigné, en totalité ou par fractions, il notifiera à l'EXPLOITANT, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son domicile, le prix, les modalités de paiement et les conditions auxquels il est disposé à traiter.

A compter de la date de l'avis de réception, l'EXPLOITANT disposera alors d'un délai franc de 60 jours pour faire connaître, également par lettre recommandée avec avis de réception adressée au domicile de Monsieur Michel FRETON son intention de faire usage de son droit de préférence. Passé ce délai sans manifestation de sa part, l'EXPLOITANT sera définitivement déchu de ce droit, si la vente intervient aux conditions notifiées. Dans le cas contraire les consorts FRETON devront purger à nouveau le pacte de préférence selon les modalités ci-dessus définies.

En ce qui concerne les délais ci-dessus indiqués, il est précisé d'une part, qu'en cas de refus de réception de la lettre recommandée adressée à l'EXPLOITANT, le point de départ dudit délai sera la date de l'avis de refus de la

ANNEXE 2

EXTRAIT MODELE KBIS DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



N° de gestion 1998B02547

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 23 novembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	562 110 346 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	14/05/1998
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 01/04/1998
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	TERREAL
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	87 176 320,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	13-17 Rue Pagès 92150 Suresnes
<i>Activités principales</i>	Fabrication, extraction et commerce en gros, demi-gros et détail de tous matériaux de construction, exploitation directe ou indirecte de terrains et carrières recherchés et étude de tous procédés de construction et d'industrialisation de ces procédés . l'exploitation agricole , développement de toitures intelligentes
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 31/12/2080
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	TERREAL HOLDING
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	13 Rue Pages 92150 Suresnes
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	483 473 344 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG et Autres
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à capital variable
<i>Adresse</i>	1-2 Place des Saisons -Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	438 476 913 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA
<i>Adresse</i>	63 Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	672 006 483 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	GEORGHIOU Jean Christophe
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 04/05/1965 à Grenoble (38)
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	63 Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	AUDITEX
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à capital variable
<i>Adresse</i>	1-2 Place des Saisons - Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	377 652 938 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	13-17 Rue Pagès 92150 Suresnes
<i>Enseigne</i>	TERREAL
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Fabrication, extraction et commerce en gros, demi-gros et détail de tous matériaux de construction, exploitation directe ou indirecte de terrains et carrières recherché et étude de tous procédés de construction et d'industrialisation de ces procédés . l'exploitation agricole , développement de toitures intelligentes
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1911
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Carcassonne
R.C.S. Caen
R.C.S. Angoulême
R.C.S. Périgueux
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Chalon-sur-Saône
R.C.S. Versailles
R.C.S. Castres

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 10/04/1996* Sociétés ayant participées à la fusion : Tbl Guiraud frères - Tbf - tuiles Lambert
- *Mention du 14/05/1998* La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- *Mention du 14/06/2002* Fusion absorption des sociétés "tuilerie briqueterie française Tbf" (399 064 088 Rcs Angoulême) et "tuileries briqueteries du Lauragais Guiraud frères" (562 110 346 Rcs Carcassonne) à compter du 29 mars 2002 avec effet rétroactif au 1er janvier 2002 -
- *Mention du 10/09/2002* Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT